

Informations municipales

Numéro 8

Au fil du printemps





Chères Fougerêtaises, chers Fougerêtais,

S'engager au service de la population est une mission à la fois noble et exigeante. En tant qu'élus, nous avons choisi de consacrer une partie de notre vie à servir notre commune, à écouter les préoccupations de nos concitoyens et à œuvrer pour le bien commun.

À chaque événement, avec les agents municipaux et nos partenaires, nous nous mobilisons pour trouver des solutions qui puissent bénéficier au plus grand nombre.

Néanmoins, les attentes sont de plus en plus élevées, et il semble que, pour certains, les droits priment sur les devoirs. Le « tout, tout de suite » devient la norme, et cette exigence immédiate crée une pression constante qui peut parfois nous détourner de l'essentiel : le dialogue, la concertation et la construction collective.

Face à ce constat, il est essentiel de réaffirmer quelques principes fondamentaux :

- **le respect mutuel** : Il est la base de toute relation saine. Respectons-nous les uns les autres, élus, agents communaux, citoyens. Rappelons-nous que derrière chaque fonction, il y a des hommes et des femmes animés par la volonté de servir ;

- **la patience et la compréhension** : Les solutions aux problèmes complexes ne peuvent pas toujours être immédiates. La patience et la compréhension sont nécessaires pour permettre une action efficace et durable ;

- **la responsabilité partagée** : Nous avons tous un rôle à jouer dans la vie de notre commune. Les droits s'accompagnent de devoirs, et chacun doit contribuer à la hauteur de ses moyens.

Ensemble, faisons en sorte que notre commune reste un lieu de vie harmonieux où chacun se sent respecté et écouté. Je suis convaincu que, par le dialogue et la coopération, nous pourrons surmonter ces défis et continuer à bâtir un avenir commun.

Concernant la demande de Permis Exclusif de Recherches Minières (PER)

À l'été 2024, le Conseil Municipal a été informé d'une demande de Permis Exclusif de Recherches Minières (PER) sur notre territoire. Cette demande, portée par la société Breizh Ressources, suscite aujourd'hui de nombreuses interrogations et préoccupations parmi les habitants et les élus. Cela est tout à fait légitime.

Cependant, la demande de PER relève d'une procédure nationale, régie par des autorités compétentes au niveau ministériel. En France, les ressources du sous-sol appartiennent exclusivement à l'État, et c'est le Ministère en charge des matières premières et des mines qui est habilité à octroyer ou non ce type de permis.

En tant que commune, les élus municipaux n'ont pas la compétence légale pour se prononcer sur l'octroi ou le refus d'un PER. Leur rôle se limite à informer les citoyens et à relayer leurs préoccupations auprès des instances décisionnelles compétentes. Encore faut-il que nous disposions d'informations claires et cohérentes.

Aussi, je puis vous assurer que je continuerai à solliciter des informations claires et complètes sur les procédures en cours et à demander une évaluation rigoureuse des impacts environnementaux.

Bien que je ne puisse pas engager le Conseil municipal au-delà des compétences légales, avec une large majorité des élus, nous restons déterminés à défendre les intérêts de notre commune.

Je veillerai à ce que toutes les voix soient entendues et à ce que les préoccupations locales soient prises en compte dans le cadre des procédures nationales.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ces sujets et vous souhaite un très bel été.

Yannick CHESNAIS,
Maire de Les Fougerêts



Le budget communal

Validation du Compte administratif 2024

Ce document comptable retrace l'ensemble des mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité au titre de l'année écoulée. Lors de la séance du 03 avril 2025, le Conseil municipal, ayant constaté la stricte concordance entre le Compte administratif et le Compte de gestion établi par le Comptable public, a adopté, à l'unanimité, le Compte administratif 2024 du budget principal de la commune comme suit :

Fonctionnement :	
Dépenses	839 819.23 €
Recettes	809 387.72 €
Report N-1 Excédent	79 602.02 €
Excédent de fonctionnement	49 170.51 €

Investissement :	
Dépenses	621 418.59 €
Recettes	269 860.16 €
Report N-1 Excédent	359 664.91 €
Excédent d'investissement	8 106.48 €

Vote du budget primitif 2025

Le budget communal est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses. Il est l'acte fondamental de la gestion communale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57 Abrégé applicable au budget principal, M le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'équilibre du Budget Primitif principal de la Commune pour l'année 2025 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	845 000 €	845 000 €
Section d'investissement	1 490 600 €	1 490 600 €
TOTAL	2 335 600 €	2 335 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (11 voix pour et 2 abstentions) approuve le Budget Primitif principal tel que présenté.

Analyse financière et fiscale prospective 2025 - 2029

L'importante opération de rénovation urbaine engagée en 2024 et l'arrêt brutal du versement des subventions du département initialement prévues au Programme de Solidarité Territoriale ont contraint le Conseil municipal à solliciter l'expertise du Conseiller aux Décideurs Locaux.

Une analyse financière et fiscale prospective a été réalisée et présentée aux élus début juin.

L'état actuel des finances de L'État incite effectivement à la prudence en matière de redistribution. C'est pourquoi, il est anticipé une baisse de certaines attributions et une progression très inférieure à l'inflation pour la Dotation Globale de Fonctionnement, ressource essentielle pour notre commune.

Quoi qu'il en soit, notre niveau des produits reste relativement correct et est suffisant tant pour fonctionner que pour envisager des investissements.



- En 2025, nous aurons recours à l'emprunt entraînant des échéances plus importantes notamment en 2025 et 2026.

- En 2026, nos charges devraient atteindre un niveau plus satisfaisant, permettant à la commune de disposer d'un revenu suffisant pour rembourser les emprunts et fonctionner normalement sans dégrader l'assise financière.

- A partir de 2027, la commune devrait être en mesure de générer à nouveau des réserves. Elle aura également la possibilité de réaliser quelques investissements supplémentaires tant qu'elle veillera à les contenir dans la limite des réserves générées.



Au fil du printemps

Les travaux urbains

Au cours des différentes phases de concertation avec la population (2022), vous avez été nombreux à exprimer le souhait d'amélioration du cadre de vie tout en adaptant l'espace public aux impacts du changement climatique. La mise en place de voies douces sécurisées et des solutions de renaturation ont été envisagées et validées.

Une première phase de travaux a été retenue incluant une des problématiques importantes à traiter dans le centre bourg : la vitesse des véhicules.

En collaboration avec les services du département, un aménagement spécifique a été installé rue de l'Oust. Des travaux d'effacement des réseaux et de rénovation de l'alimentation en eau potable ont également pu être réalisés.



Aujourd'hui, les travaux de voirie sont pratiquement terminés et les plantations seront réalisées à l'automne. En septembre, le département du Morbihan reprendra le tapis d'enrobé entre la mairie et l'école.

Nous avons bien conscience que tous ces travaux ont entraîné des difficultés de circulation mais espérons qu'ils correspondent désormais à votre souhait d'amélioration du cadre de vie.

Création de 2 quais bus

Dans le cadre des aménagements urbains, la commune envisage de regrouper en un point unique et sécurisé les arrêts de bus desservant le collège de La Gacilly et les lycées de Redon.

Ce nouvel équipement situé place de la mairie, comprendra 2 abribus et un parking à vélos. Les accès piétons, conçus pour les personnes à mobilité réduite, seront intégrés aux aménagements urbains en cours, garantissant une accessibilité optimale pour tous.

La sécurité des élèves sera renforcée par l'obligation du port du gilet jaune lors de l'utilisation des transports scolaires afin d'assurer la sécurité de chaque élève lors de son trajet depuis et vers ces points d'arrêt, le matin et le soir.

Cet aménagement s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle offre de transport sur réservation organisée et en cours de déploiement par Redon Agglomération.



exemple d'aménagement

Au fil du printemps

Le nouveau site internet www.lesfougerets.fr



Le nouveau site internet officiel de la commune de Les Fougerêts est en ligne, nous sommes ravis de vous le présenter et de vous accueillir sur cette plateforme dédiée à notre belle commune.

Nous vous invitons à explorer ce site pour en savoir plus sur l'histoire de la commune, les commerces, les entreprises, les associations et toutes les actualités locales.

Vous y trouverez également de nombreuses procédures en matière d'urbanisme, de démarches administratives, gestion des déchets, location de salle...

Que vous soyez de passage ou que vous envisagiez de vous installer à Les Fougerêts, n'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

L'école

Merci Marylène

Au cours de ces 2 années Marylène GUIHO, directrice de l'école Notre Dame, a fortement contribué au renouveau de notre école.

Au nom de tous les Fougerêtaises et les Fougerêtais, nous tenons à lui exprimer notre profonde gratitude pour son dévouement et son leadership exceptionnel. Ses qualités humaines, son écoute et sa forte volonté de faire revivre notre école ont marqué chacun d'entre nous. Elle a su fédérer les équipes éducative et associative, encourager les initiatives et faire de notre école un lieu où il fait bon vivre et apprendre.

Bien que nous soyons tristes de la voir partir, nous sommes également reconnaissants pour tout ce qu'elle a accompli et nous lui souhaitons tout le bonheur et la réussite dans ses nouveaux projets.



« Ce sont 2 belles années que j'ai passé parmi vous et je sais que maintenant le train est en marche et que vous continuerez d'avancer avec de beaux projets et une belle équipe enseignante »

A la rentrée prochaine, Marylène sera remplacée par Carole MONSSEAU. Carole connaît bien notre école, nous la savons engagée envers l'éducation et le bien-être de nos enfants. Carole peut également compter sur le soutien de la commune afin de créer un environnement d'apprentissage stimulant et bienveillant.

Redon agglomération

Les mobilités

Nouveau Service de Mobilité pour Tous

Un service de mobilité pour tous sera disponible à partir du 1er septembre 2025. Ce service combine le transport urbain et le transport sur réservation. Piloté par les services de Redon Agglomération, il vise à faciliter les déplacements sur les 31 communes de l'agglomération tout en réduisant l'usage de la voiture individuelle.

Concernant notre commune, un service de transport sur réservation (TSR) sera disponible dès le 1er septembre du lundi au samedi, de 6h30 à 19h00. Un service en porte-à-porte sera assuré pour les personnes en situation de handicap (sur présentation de la Carte Mobilité Inclusion).

4 points d'arrêt sont envisagés :

- Place de la mairie ;
- Entreprise Françoise SAGET ;
- Saint Jacob ;
- Le Patis Sébillet.

Pour réserver son trajet

La réservation sera possible jusqu'à 17h00, la veille du trajet et à partir du 25 Août :

- par téléphone au 02 30 24 25 26
- par mail : reservation@red.bzh de 9h00 à 17h00

(informations à indiquer : nom, numéro de téléphone, adresse mail, date du trajet, arrêt de départ et d'arrivée).

Pour voyager sur le réseau de transport

Le ticket unité sera de 1,50 €. Il sera possible d'acheter des titres journées (3 €) et carnet de 10 tickets (12 €). Ces titres de transports pourront être utilisés sur les réseaux de transport urbain ou sur réservation.

Un abonnement mensuel (25 €/mois) et annuel (250 €/an) seront proposés.

Un accès à une tarification réduite sera possible pour certains bénéficiaires.

L'achat de titres de transport sera possible via une application numérique dédiée. Toutefois, la vente à bord des véhicules sera possible (ticket 1h plein tarif uniquement).

Afin d'encourager l'utilisation de ces services, une **période de gratuité** sera instaurée du 1er septembre au 31 octobre 2025.

Les horaires des arrêts des lignes urbaines et le fonctionnement du transport sur réservation seront communiqués dans le courant de l'été 2025 sur le site internet de REDON Agglomération.

Les fiches horaires des lignes urbaines et un guide d'utilisation du Transport sur réservation seront accessibles en mairie à la rentrée.

REDON
Agglomération
Bretagne Sud

RED

Se déplacer
autrement avec
REDON Agglomération



Réunion d'information

Mercredi 27 août 2025 à 19h30

Parking de la piscine du Pont d'Oust ou salle polyvalente de Peillac en cas de mauvais temps.

Présentation de la nouvelle offre de mobilité sur le territoire disponible à partir du 1er septembre 2025.

Transports urbains : présentation des 3 lignes régulières desservant Redon et les communes proches

Transports sur réservation : fonctionnement du service pour les communes de Les Fougerêts et Peillac

Horaires et tarifs : les fiches horaires seront disponibles

Période de gratuité : du 1er septembre au 31 octobre





Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Actuellement en cours de révision, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme essentiel qui définit les grandes orientations de développement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années.

L'élaboration du SCOT représente une opportunité unique pour REDON Agglomération de définir collectivement un projet d'avenir durable et équilibré. Il permet de répondre aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés : préservation des espaces naturels et agricoles, revitalisation des centres villes, développement économique, adaptation au changement climatique, et amélioration de la qualité de vie des habitants.

Élaboré à une échelle intercommunale, il assure une approche transversale du développement local.

Une contribution du public sera organisée au 2e semestre 2025

Retrouvez toutes les infos sur : <https://www.redon-agglomeration.bzh/scot>

Le transport scolaire

Plus de 4 000 élèves, 390 circuits et 80 véhicules...

Du primaire aux études supérieures, Redon agglomération assure le Transport Scolaire sur l'intégralité du territoire, en lien avec les établissements scolaires.

La desserte vers le collège de La Gacilly est assurée par Breizh Go.

Le coût moyen de prise en charge d'un élève à l'année pour Redon agglomération est de 1 250 €.

La participation demandée aux familles est d'environ 14 % du coût réel du service, cela correspond à un coût par jour d'utilisation de 1 €, soit 0,50 € par trajet.

Le port du gilet jaune deviendra obligatoire lors de l'utilisation du service de transport scolaire.



La Maison de l'Habitat

Un guichet unique d'information et de conseil gratuits pour répondre à toutes vos questions sur votre projet.

Nouveauté à la Maison de l'Habitat : des entretiens gratuits avec des architectes conseils sont proposés sur rendez-vous à la Maison de l'Habitat pour tout particulier souhaitant avoir une aide sur son projet : réflexions sur le gabarit du bâti, conseils sur les choix des matériaux de construction, appui aux démarches pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux...)

Pour plus d'information et rendez-vous :

Contact :

66 rue des Douves - 35600 REDON

Téléphone :

02 99 72 16 06

Mail :

dev.urbain@redon-agglomeration.bzh

Horaires :

Lundi 8h30-12h30 & 13h30-17h30

Mardi au jeudi : 13h30-17h30

Les infos pratiques

Quelques dates à retenir

Forum des associations : samedi 06 septembre à la salle polyvalente de 9h00 à 12h00.

Retrouvez tous les contacts des associations de la commune sur notre site internet www.lesfougerets.fr.

Un dépliant est également disponible en mairie.

Journées du Patrimoine : 20 & 21 septembre 2025

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales.

L'inscription peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.



Vous pouvez aussi vous inscrire en vous rendant à la mairie.

Dates des prochaines élections

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026.

A ce jour, les dates précises ne sont pas encore connues.



Suivez les actualités communales sur Intramuros

Efficace et très simple d'utilisation, l'application « Intramuros » permet de s'abonner au fil d'information de la commune.

Téléchargez l'application (gratuite) sur l'App Store ou Google Store et recherchez la page «Les Fougerêts». Bon téléchargement !



Horaires modifiés en août

Accueil mairie et Agence postale communale :

Ouverture au public du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00. Fermé tous les samedis du mois d'août.

Médiathèque La Station :

Ouverture aux horaires habituels, le mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h30 le samedi de 10h à 12h30 Fermé les vendredis en août.

Pizza

Le distributeur de pizza Just Queen récemment installé place de la mairie est actuellement hors service. La société de production des pizzas n'est plus en mesure de l'approvisionner.

Pour le moment, nous n'avons pas d'informations sur une éventuelle reprise du service.



Attention au feu

Rappel : le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers (éléments végétaux issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et arbustes, d'élagages et de débroussaillage) des particuliers, des professionnels et des collectivités est INTERDIT toute l'année et dans tout le département (extrait de l'arrêté préfectoral du 03 juin 2025)

Obligation de débroussaillage :

Afin de limiter les risques d'incendie, chaque propriétaire est tenu de débroussailler une zone de 50 mètres autour de ses bâtiments ou équipements.

Cette obligation concerne les biens situés à moins de 200 mètres de forêts, bois, landes, maquis ou garrigues.